

**Convention opérationnelle entre la France et la COI relative à la mise en œuvre d’actions
conjointes dans des domaines d’intérêt commun entre la Région Réunion et la COI
Point d’information**

La convention opérationnelle entre le gouvernement de la République française et la Commission de l’océan Indien a pour objectif de développer les compétences de jeunes résidant à La Réunion tout en leur permettant d’approcher le secteur de la coopération régionale. Ladite convention détermine également le soutien apporté par la Région Réunion à la COI par le financement de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI).

La convention opérationnelle entre le gouvernement de la République française et la COI prévoit l’accueil de 5 ou 10 stagiaires résidant à La Réunion, par an sur 2 ans, pour une durée de stage de 6 ou 3 semaines au sein de la COI -la durée du stage dépendant du nombre de stagiaires-. La totalité des frais de déplacement et d’hébergement inhérents à ces stages non rémunérés sera prise en charge par La Réunion. De même, la COI intégrera des jeunes en insertion lors de manifestations organisées par elle à La Réunion, comme cela s’est fait lors du second Forum sur les énergies durables organisé à La Réunion en avril 2019 par le programme ENERGIES, financé par l’Union européenne.

La Région Réunion soutient également la COI à travers le cofinancement de cinq postes de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) dans différents secteurs tels que le développement durable.

Le projet de convention a été transmis aux États-membres le 22 mars 2019, dans l’attente de l’accomplissement de la procédure française de validation dudit document.

Ladite procédure est aujourd’hui terminée. Dans la mouture définitive, deux principaux éléments ont évolué par rapport au projet initial :

- La convention est signée par le Président de la Région Réunion au nom du gouvernement de la République française (en vertu de la LOOM -Loi d’orientation pour l’outre mer-)
- Toute mention du 2nd Forum des énergies durables a été supprimée, l’événement ayant déjà eu lieu.